

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Tel : 026.19.76.02 Fax : 026.19.76.02
N° 12.10... /DEP/S.C.S.O.R / N° 12.10... /2026
EMAIL : dleptizil5@hotmail.fr.

وزارة السكن و العمران والمدينة والتهنية العمرانية

مديرية التجهيزات العمومية

لولاية تيزي وزو

مصلحة التسيير متابعة العمليات المنجزة
رقم.....م.ت.ع / م.ت.م.ع.م./.....2026

رقم.....م.ت.ع / م.ت.م.ع.م./.....2026

1^{ère} Mise en demeure

- Vu le marché de travaux N°2025/ 011.044.01/56 du 28/10/2025 ;
- Vu le délai d'exécution des travaux Quatre Vingt Cinq (85) jours ;
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux du 28/10/2025,
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux du 09/11/2025 ;
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux du 21/12/2025 ;
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux du 04/01/2026 ;
- Vu l'envoi n°309/DEP/317/SCSOR/2026 du 30/03/2026 demandant à l'entreprise de déposer son projet d'avenant pour permettre son traitement ;
- Vu l'envoi n°1640/SG/2026 du 22/06/2026 émanant de Monsieur le Chef de daïra de Ain El Hammam signalant l'urgence de reprendre les travaux de réhabilitation des 03 salles de classe à l'école primaire AIT ZIRI – AIN EL HAMMAM ;
- Vu l'envoi n°730/DEP/749/SCSOR/2026 du 28/06/2026 demandant à l'entreprise de déposer son projet d'avenant dans les plus brefs délais ;
- Vu le courrier n°68/SEP/2026 du 30/06/2026 émanant du Subdivisionnaire de la daïra de Ain El Hammam signalant que l'entreprise ne s'est pas manifestée pour la finalisation de son projet d'avenant ;
- Vu l'instruction de Monsieur le Wali n°2900/A.O.M/CAB/2026 d'achever les travaux de réhabilitation avant la prochaine rentrée scolaire ;
- Vu la mise en demeure n°771/DEP/794/SCSOR/2026 du 07/07/2026 de déposer son projet d'avenant au niveau de la Direction ;
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux du 01/09/2026 ;
- Vu l'envoi n°105/SEP/2026 émanant de Monsieur le Subdivisionnaire des Equipements Publics de la daïra de AIN EL HAMMAM signant que l'entreprise a refusé de se présenter pour notifier son ODS de reprise du 01/09/2026 ;
- Vu l'envoi n°174/SG/2026 du 08/09/2026 émanant de Monsieur le Chef de daïra de Ain El Hammam signalant que l'entreprise a abandonné le chantier ;
- Vu la nécessité de reprendre et d'achever les travaux de réhabilitation du projet des lots objet du marché avant la rentrée scolaire.

L'entreprise **EURL BAT CONSTRUCTION**, élisant domicile à Zone urbaine Oum Lahdjer Lot n°74 Djenet—Wilaya de Boumerdes du marché :

« Aménagement et réhabilitation des établissements du cycle primaire (y compris le chauffage-climatisation) de la wilaya de Tizi Ouzou (Programme 2025)

Lot n°01 : Réhabilitation de 03 salles de classes à l'école primaire Ait Ziri commune Ait Yahia daïra Ain El Hammam

Lot n°03 : Divers travaux de réhabilitation à l'école primaire Kaci Belkacem, commune et daïra de Boghni. » est mise en demeure de se présenter à la Direction des Equipements Publics afin de notifier l'ordre de service de reprise des travaux du 01/09/2026, de reprendre et d'achever les travaux avant la rentrée scolaire.

Un délai de 10 jours est accordé à l'entreprise, à partir de la première parution de la présente mise en demeure sur le BOMOP ou les quotidiens nationaux. Faute de quoi des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à l'encontre de votre entreprise.

Le Directeur :